Réf. Farde e-Assemblées : 2621595

N° OJ : **16**

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/11/2024

Objet : Sport.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 23.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 23.000,00 EUR à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2024 à l'attention des associations suivantes et réparti comme suit:

1) 10.000,00 EUR à l'asbl Club Sportif Podium pour l'événement "International Brussels Karate Open";
2) 2.500,00 EUR à l'asbl Belgian Golden Gloves pour la Fabrication et Edition livre;
3) 10.500,00 EUR à l'asbl Prosport Bruxelles - Brussel pour la rétrocession de l'organisation de concerts en 2024 (tva).

Annexes :